



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article455>

Le SNES doit affronter cette réforme qui ne répond à aucun de ses mandats ! Que revendiquer pour la formation

des enseignants ?

snés
Date de mise en ligne : mardi 24 février 2009
TSU
emancipée

- Syndicats Nationaux des Enseignants - F. J. - AR - HIVEC - Congrès de Perpignan - Contribution -

L'École Émancipée

Considérant comme un dogme intangible le mandat sur l'élévation du niveau de recrutement au master, la direction du Snes se réfugie derrière les « prés recrutements », pour justifier son acceptation de la réforme. Sans jamais « revisiter » ses mandats, sans consulter la profession, ni les syndiqués, le SNES national est allé discuter, en toute opacité, de la « masterisation » sur le terrain imposé et contraint par le ministère. Il a donc accepté de discuter sans exiger en préalable le maintien de la formation, l'annonce de pré recrutements, la création d'allocations pour les étudiants, ni même la fameuse revalorisation de la profession. Mais, cette réforme ne permet ni élévation du niveau de recrutement ni élévation du niveau de formation. Aujourd'hui, les enseignants sont titularisés deux ans après leur licence sans que leur soit reconnu un niveau master. Une telle attitude, de démission voire de complicité, est proprement inacceptable. Les militants de l'école émancipée, nombreux à encadrer l'activité de formation du Snes, appellent l'ensemble des congrès académiques à voter des motions de défiance contre la manière dont la direction du Snes a traité ce dossier. La formation enseignante doit être améliorée, repensée : nous devons faire émerger des mandats alternatifs dans les congrès académiques.

- ▶ Le maintien des concours de recrutement dès la licence, validant une formation disciplinaire,
- ▶ Equivalence du master 1 pour tous les stagiaires ayant préparé le concours,
- ▶ Equivalence du master 2 pour tous les stagiaires après leur année de formation.
- ▶ L'année de M1 devrait être entièrement consacrée à une formation disciplinaire préparant au concours de recrutement.
- ▶ En M2, les lauréats du concours se verraient confier une classe en responsabilité, et mèneraient une réflexion entre pairs sur leur métier intégrant à parité des stagiaires et des enseignants chevronnés . Cette réflexion serait concrétisée par l'écriture d'un mémoire de recherche. A l'issue de cette année, les stagiaires seraient titularisés.
- ▶ En T1, les enseignants néo-titulaires enseigneraient à mi-temps pour pouvoir suivre des modules de formation disciplinaire et professionnelle.
- ▶ Enfin, en T2, les enseignants conserveraient une décharge de 2 heures permettant de dégager une demi-journée dans la semaine consacrée à une formation continue obligatoire.

Céline Boudie, Créteil Patrick Pierre, Rennes Ecole Emancipée